

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AY  
LUNDI 20 JANVIER 2020**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

**Présents** :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice :       22  
Présents :         20  
Votants :           22

**Excusés** : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

**Pouvoirs** : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

**Secrétaire auxiliaire** : Alexandra BIE BOUGARD.

Monsieur le Maire revient sur deux points importants en amont du Conseil Municipal :

- Le contentieux lié à la station d'épuration avec la Société RAGOT lors des fondations. Il informe que le Tribunal Administratif a débouté la société et accordé à la Communauté de Communes 1 200 Euros au titre du remboursement des frais. Cela constitue dès lors un point fort pour la Commune dans le sens où la rétrocession ne porte pas sur un contentieux.
- Les subventions faites auprès du Département : 98 700 € pourraient être allouées au projet de crèche (contre 30 000 € alloués pour le projet d'agrandissement) et 20 000 € pour le projet de réhabilitation des installations sportives. Les subventions de la CAF et du PETR Pays Loire Beauce sont pour le moment en attente. Monsieur le Maire remercie le Département ainsi que le Chef des programmes Communal pour le travail accompli. Il convient désormais d'attendre les notifications.

Monsieur le Maire précise que la délibération liée au P.L.U. et au R.L.P. a été retirée de l'ordre du jour car le bureau d'étude n'a pas transmis les documents modifiés à temps.

Vanessa RICHARD rappelle l'historique des échanges avec le bureau d'études et les problématiques rencontrées. Les correctifs ayant été effectués sur les mauvais documents, la délibération ne pouvait pas être prise ce jour.

Monsieur le Maire réitère son soutien à Vanessa RICHARD et estime en effet que ce report était nécessaire au vu de la situation. Il explique ensuite les problématiques rencontrées avec le Commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise enfin que le P.L.U. sera approuvé le 03 Février 2020. Vanessa RICHARD adressera en amont les documents de synthèse.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 02 Décembre 2019.

### **Finances – Budget Principal 2019 – Décision modificative n°2 – Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Serge LEBRUN*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires en section d'investissement, pour le budget principal 2019 de la Commune. En section d'investissement, les décisions budgétaires modificatives s'équilibrent à hauteur de 92 300,00 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant de la modification</b>	<b>Nouveau montant du chapitre</b>
Subvention Région Liaisons douces – Opération 80 / compte 1322	92 300,00 €	98 521,66 €
<b>Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en recettes d'investissement</b>	<b>92 300,00 €</b>	

- Au titre des dépenses :

Imputation budgétaire	Montant de la modification	Nouveau montant du chapitre
Matériel groupe scolaire (abris vélos) Opération 26 / 2281	16 000,00 €	45 352,37 €
Dépenses imprévues (20)	55 000,00 €	95 000,00 €
Aménagement paysager, création cheminement doux et accès PMR groupe Chabassol Opération 82 / 2312	21 300,00 €	66 592,45 €
<b>Montant du point d'équilibre des décisions modificatives en dépenses d'investissement</b>	<b>92 300,00 €</b>	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Approuver les décisions budgétaires modificatives telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
2. Autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune procède à l'inscription des subventions notifiées uniquement, ce qui respecte le cadre légal.

Monsieur le Maire revient sur les abris vélos sollicités par les parents d'élèves et pour lesquels le programme ALVEOLE a été sollicité.

## Finances – Ligne de Trésorerie 2020 – Choix de l'organisme prêteur Approbation et autorisation de signer

*Rapporteur : Serge LEBRUN*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a l'obligation de déposer ses fonds au Trésor Public et qu'il lui est interdit d'avoir une trésorerie négative. Or, les flux de dépenses et de recettes n'étant pas tous maîtrisables dans le temps, il est nécessaire de disposer d'un emprunt à court terme afin de pouvoir abonder la trésorerie autant que de besoin.

Il a été envisagé une ligne de trésorerie de 300 000 €. Trois établissements bancaires ont été consultés et nous ont fait les propositions suivantes :

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL
<b>TAUX</b>	<b>VARIABLE € STR 0,000%</b>	<b>VARIABLE EUR.3 MOIS 0,000%</b>	<b>VARIABLE EUR.3M MOY.1MOIS 0,00000%</b>
<b>MARGE</b>	<b>0,91%</b>	<b>1,00%</b>	<b>0,70%</b>
<b>FRAIS</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>

<b>COMMISSION DE NON UTILISATION</b>	<b>0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<b>COMMISSION D'ENGAGEMENT</b>	<b>NEANT</b>	<b>750 €</b>	<b>NEANT</b>

La proposition du Crédit Mutuel est celle pour laquelle les frais de dossier, les frais de commission de non utilisation, la commission d'engagement et la marge sont les plus faibles.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- retenir la proposition du Crédit Mutuel ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat avec l'organisme prêteur retenu et toutes les pièces relatives à la gestion de la ligne de trésorerie.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**20 POUR :** Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSÉ, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Nathalie GUILLOTEAU, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Céline GIRLANDA-JUNGES, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Adeline BOIZARD, Stéphanie CHANE-CHU, Jacqueline BLIN.

**2 NON VOTANT :** Gilles HUBERT et Laurent JUTIGNY.

Serge LEBRUN précise que la ligne actuelle de trésorerie est contractée auprès du Crédit Mutuel.

## **Finances – Projet Vidéo-protection 2020 – Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la délinquance (FIPD) Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que dans la continuité de la lutte contre la délinquance survenant sur le territoire de la commune, il serait souhaitable d'installer deux nouvelles caméras afin de prévenir ces délits, sur les secteurs suivants :

- L'une basée au lotissement « Moulin à Charles » ;
- L'autre basée au lotissement « Le Rivage ».

Ce projet représente, selon les premières estimations, un coût de 5 634 € HT, soit 6 760.80 € TTC.

Afin de réaliser ce projet, il est possible de solliciter le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2020 – Vidéo-protection qui est destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance, à hauteur de 30 %.

Ce sont les raisons pour lesquelles, il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de bien

vouloir :

- adopter le projet d'installation de deux nouvelles caméras ;
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture du Loiret au titre du FIPD 2020 - Vidéo protection ;
- valider le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Renforcement de la vidéosurveillance de la Commune	5 634,00 € HT	FIPD	1 690.20 €
		Autofinancement	3 943.80 €

- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**Serge LEBRUN** souhaite que les recettes ne soient pas identifiées en H.T.

**Raymond DOUARE** s'interroge sur la présence d'une ou plusieurs caméras au Rivage.

**Monsieur le Maire** précise qu'il n'y en qu'une à l'entrée.

**Jean-Marc MASSE** note la problématique des individus à pied et la présence sur la commune de nombreuses pistes cyclables qui ne bénéficient pas de vidéo surveillance.

**Joël GIRARD** estime que ce travail doit être réalisé par phase.

**Dominique RENAULT** considère qu'il y a un manque important de vidéo surveillance sur la Rue de la Forêt.

**Éric DODET** propose que ces questions soient étudiées de façon plus approfondie en réunissant un groupe de travail afin de déterminer tous les besoins et accès possibles.

**Monsieur le Maire** retient cette proposition et souhaite qu'un groupe de travail soit constitué sur cette thématique avec la réalisation de plans, en y associant la Police Municipale. Il souhaite que tous les points faibles soient identifiés.

**Anne D'AUX** revient sur une voiture abîmée par un poids lourd devant un commerçant et l'absence problématique de caméra à cet endroit.

<p align="center"><b>Communauté de communes des Terres du Val de Loire – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Locatives Transférées au 04 novembre 2019 Approbation et autorisation de signer</b></p>
---

*Rapporteur* : **Serge LEBRUN**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 4 novembre 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Le rapport présenté porte sur les points suivants :

- Approbation du rapport de la CLECT en date du 18 mars 2019 ;
- Evaluation des charges de transfert de la compétence « Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours » en substitution des communes membres du Loir-et-Cher de Binas, Beauce-la-Romaine, Saint-Laurent-des-Bois et Villermain ;

- Evaluation des charges de transfert de la compétence « Financement du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret » en substitution des communes membres du Loir-et-Cher de Binas, Beauce-la-Romaine, Saint-Laurent-des-Bois et Villermain ;
- Présentation des impacts sur les attributions de compensation pour 2020.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 4 Novembre 2019.
- d'autoriser monsieur le Maire à notifier cette décision à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

<p><b>Conseil Municipal – Adhésion à l'Association de l'Union Nationale ADERE</b></p> <p><b>Approbation et autorisation de signer</b></p>
---

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Commune souhaite adhérer à l'Association de l'Union Nationale ADERE qui est une centrale de référencement associative au service de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette association met à la disposition des tarifs préférentiels sur des produits et services en alimentaire et non alimentaire dont la Commune pourrait avoir besoin (100 fournisseurs référencés).

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 50,00 €. Elle est reconduite chaque année tacitement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adhérer à l'Association de l'Union Nationale ADERE ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la Commune au chapitre 011 article 6281 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## **Conseil Municipal – Renouvellement de la convention prestation retraite avec le Centre de gestion du Loiret Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°25 du Conseil municipal du 27 mars 2017, la Commune, affiliée au Centre de gestion du Loiret a choisi de conventionner avec cet organisme pour la gestion des dossiers de retraite des agents.

Cette convention est valable pour une durée de trois ans et arrivera à échéance le 27 mars 2020.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- de renouveler l'adhésion au service payant, selon le tarif fixé par délibération n°2015-36 du 27 novembre 2015 du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, de la prestation retraite pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## **Conseil Municipal – Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de gestion du Loiret Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, lors de la réunion de l'Assemblée délibérante du 19 décembre 2016, d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Une convention en ce sens a été signée et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ladite convention arrivant à son terme le 31 décembre 2019, il y a lieu de la renouveler. En effet, il est important que les agents municipaux puissent continuer à bénéficier d'un suivi médical régulier. De plus, le médecin de prévention et son équipe mènent des actions de prévention globale en matière de santé et de sécurité au travail. Enfin, il peut intervenir sur demande pour établir un rapport à l'appui des dossiers de saisine de la commission de réforme ou du comité médical.

La nouvelle convention entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de trois ans. Le taux de cotisation est maintenu à 0,33 % du montant des rémunérations de l'ensemble du personnel communal susceptible de bénéficier du service.

Il est susceptible d'évoluer sur décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe de l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une année civile, renouvelable 3 ans par tacite reconduction pour les 3 années civiles suivantes ;
- approuver la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret ;

- autoriser monsieur le Maire à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

Carl LEQUERTIER demande si les agents sont suivis annuellement. Il lui est répondu que oui.

Laurent JUTIGNY repose la question de Carl LEQUERTIER pour obtenir des précisions sur les agents qui se rendent à ce service. Il lui est répondu qu'un roulement s'opère entre les agents. Les agents ayant des tâches de travail plus difficiles sont convoqués en priorité par la Médecine.

## **Conseil Municipal – PETR Pays Loire Beauce – Participation à l'action « Bâtiments publics : la performance énergétique par l'usage » Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune a engagé ces dernières années des travaux importants en termes de performance énergétique sur les bâtiments communaux, notamment sur le Groupe Scolaire avec l'opération « Plan Isolation » et sur la création de la Mairie annexe et la salle de conférences avec le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

L'objectif principal de ces projets est de réduire la consommation d'énergie des bâtiments. Or, l'exploitation, la maintenance et l'usage des bâtiments constituent d'autres gisements d'économies d'énergies que les travaux sur l'enveloppe des bâtiments. C'est pourquoi le PETR souhaite mettre en place une action qui favorise le déploiement de bonnes pratiques sur l'ensemble de la chaîne énergétique des bâtiments.

Les bâtiments concernés pour la Commune de Saint-Ay sont les suivants : Groupe Scolaire François Rabelais et la Mairie annexe et la salle de conférences.

Ainsi monsieur le Maire précise :

- Que pour le groupe scolaire François Rabelais et ;
- Que le PETR Pays Loire Beauce et l'ADIL-Conseil en Energie Partagé déploient une action au sein de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation qui vise à promouvoir la mise en place de pratiques favorisant :
  - o L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
  - o La réduction des coûts de fonctionnement.
  - o L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments.
- Que pour permettre la mise en œuvre de cette action, la commune et ses représentants devront :
  - o Permettre au conseiller en énergie partagé de venir installer et désinstaller le matériel de mesure chaque année.
  - o Renseigner, à partir des factures énergétiques des deux dernières années et des trois suivantes, le fichier Excel de suivi énergétique.
  - o Mobiliser les personnes concernées lors des modules de formation annuel (élus, agents de maintenance, salariés, professeurs, élèves, etc...) ainsi que lors des réunions de lancement et de clôture du projet.
- Que cette action durera trois ans : elle démarrera en octobre/novembre 2019 quand les appareils de mesure seront installés, et se terminera en septembre 2022 à travers une cérémonie de clôture.

- Que ce projet est financé totalement par le PETR Pays Loire Beauce et son programme LEADER.

Par conséquent, il est proposé aux membres du conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet mentionné,
2. autoriser l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ADOPTÉ À LA MAJORITE DES VOTANTS :**

**21 POUR : Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Raymond DOUARE, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Céline GIRLANDA, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Gilles HUBERT, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER, Jacqueline BLIN, Vanessa RICHARD, Nathalie GUILLOTEAU, Jean-Marc MASSÉ et Stéphanie CHANE-CHU**

**1 NON VOTANT : Frédéric CUILLERIER**

Éric DODET souhaite savoir de quelle manière sont récoltées les données et si des capteurs extérieurs sont présents pour pouvoir faire un référencement.

Monsieur le Maire évoquera ce point avec l'ADIL et le PETR Pays Loire Beauce.

**Jeunesse – Avenant à la convention établissement  
d'accueil du jeune enfant pour la crèche multi-accueil  
les Oursons avec la Caisse d'Allocations Familiales du  
Loiret – Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Jean-Marc MASSE*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune par délibération n°2018-095 a approuvé la convention pour le versement de l'aide à la prestation de service pour le Multi-accueil « Les Oursons » de la Commune de Saint-Ay.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet d'approuver l'avenant à la convention pour l'établissement d'accueil du jeune enfant pour le Multi-accueil « les Oursons » pour la prestation de service unique (PSU), le bonus « mixité sociale » et le bonus « inclusion handicap ».

Cette convention est valable pour une durée de trois ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention initiale pour le versement de l'aide à la prestation de service unique de la CAF du Loiret ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

## **Finances – Mise en place d’une Maison de services au public – Demande de subvention auprès de la Dotation d’Equipements des territoires Ruraux – Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération n°2019-072 en date du 6 décembre 2019 relative au projet de mise en place d’une maison de services au public avait pour objet de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2020.

Il est rappelé que ce projet a pour but de favoriser l’accessibilité des services publics en milieu rural.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet de mise en place d’une maison de services au public ;
2. valider le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Mise en place d’une maison de services au public	30 000 € HT	DETR	10 500 €
		Autofinancement	19 500 €

3. autoriser le Maire ou l’Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **ADOpte A L’UNANIMITE**

Monsieur le Maire rappelle la présence à Meung / Loire d’une Maison France Services (MFS). Le canton étant très important, les Maisons de Services au Public doivent pouvoir être reliées à ces MFS. L’AML souhaite que toutes les communes volontaires puissent développer une Maison de Services au Public.

Jacqueline BLIN estime très important de pouvoir développer cette maison de services sur la commune afin d’éviter les déplacements vers Meung / Loire.

Monsieur le Maire précise que deux ordinateurs, une visioconférence et un agent à raison de 20 heures par semaine y seront installés.

## **Finances – Construction d’une station de traitement d’eau potable – Demande de subvention auprès de la Dotation d’Equipements des territoires Ruraux – Approbation et autorisation de signer**

*Rapporteur : Frédéric CUIILLERIER*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la délibération

n° 2019-073 relative au projet de construction d'une station de traitement d'eau potable avait pour objet de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux 2020.

La préfecture du Loiret demande que la commune lui transmette un plan de financement complet ainsi qu'un plan de masse et de situation pour le 23 janvier 2020.

Eu égard :

- au constat que la commune n'est pas située en zone de revitalisation rurale (ZRR) et ne peut, donc, pas bénéficier du 11<sup>ème</sup> programme d'aide 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- au constat que le projet de la commune n'est pas éligible au FEADER du conseil régional Centre-Val de Loire ;
- au constat que la thématique du projet de la commune n'est pas couverte par le contrat régional de solidarité territoriale conclu entre le PETR Loire Beauce et le conseil régional Centre-Val de Loire.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. adopter le projet de construction d'une station de traitement d'eau potable ;
2. valider le plan de financement suivant pour transmission à la Préfecture du Loiret ;
- 3.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Création d'une station de traitement d'eau potable	481 050 € HT	DETR	100 000 €
		Autofinancement	381 050 €

4. autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Dominique RENAULT s'interroge sur les ZRR.**

**Monsieur le Maire rappelle que la commune ne fait pas partie de ces Zones de Revitalisation Rurale, qui concernent uniquement des territoires en difficulté.**

**Monsieur le Maire précise que les attributions de subventions seront connues le 06 mars 2020.**

## **Décisions du Maire – Information**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal par la délibération n° 2014-44 en date du 14 avril 2014, modifiée par délibération n°2017-1 du 16 janvier 2017, monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il a pris les décisions suivantes :

Location des salles des fêtes municipales :

- Mise à disposition de la salle Jacques BRELL, les 7 et 8 décembre pour un montant de 62.50 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BRELL, le 20 décembre pour un montant de 127.00 €.
- Mise à disposition de la salle Jacques BRELL, les 21 et 22 décembre pour un montant de 275.00 €.

#### Décisions de marché :

- Souscription d'un contrat de cession à la Commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement définissant les conditions d'utilisation de ces derniers avec la SAS SEGILOG, pour une durée de 36 mois et pour un montant de 17 398,00 € H.T, soit 20 876,76 € TTC.

**Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation votée par le Conseil municipal.**

## Questions diverses

**Monsieur le Maire rappelle la réunion du 21 janvier 2020 à Chaingy relative à l'extension du Centre de Secours. Il informe ensuite de la tenue d'une réunion le mercredi 22 Janvier avec les architectes concernant le projet de la crèche les Oursons.**

**Dominique RENAULT revient sur le projet des Oursons en évoquant l'incidence que pourrait potentiellement avoir le maintien du frêne et du tilleul à proximité immédiate du futur bâtiment.**

**Monsieur le Maire précise que l'étude de sol est à programmer très rapidement pour déterminer cette incidence potentielle.**

**Jean-Marc MASSE aborde la question des mises à jour des postes informatique des services de la Municipalité, notamment avec le passage de Windows 7 à Windows 10.**

**Pascal FOULON précise qu'une étude est en cours auprès de l'informaticien.**

**Joël GIRARD revient sur le stationnement très fréquent d'une semi-remorque devant l'office notarial de la commune.**

**Joël GIRARD explique ensuite les recherches qu'il a menées concernant le futur nom de la salle des mariages et propose « Robert SENECHAL » en développant sa biographie. « Monsieur Robert Sénéchal a été un agylien. Robert SENECHAL est né le 05 mai 1892 à ROCQUENCOURT (Yvelines). Il est mort le 30 juillet 1985. Il est inhumé au cimetière du Père Lachaise. Il a été industriel et s'associe pour créer l'entreprise "L'Eclair" spécialisée dans la fabrication de cyclecars. En 1921 il devient l'unique propriétaire sous le nom de : "Cyclecars Robert Sénéchal". Il a débuté une carrière de pilote automobile par hasard en remplaçant un pilote malade. En 1922, il remporte 21 courses sur 30 disputées. En 1923 il est le premier lors du Tour de France Automobile sur Cyclecars. Il fut concurrent sur des épreuves importantes comme Circuit des routes pavées, Bol d'Or automobile, 24 heures du Mans, 24 heures de SPA. Grâce à son palmarès, il a intégré des grandes écuries automobiles telles que Delage - Panhard et Levassor. Pendant la seconde guerre mondiale mais aussi lors du premier conflit, il se trouve mobilisé dans l'aviation comme pilote de chasse. Après la guerre, il s'installe à SAINT AY pour y ouvrir un commerce d'alimentation. Il est le grand père de Patrick ZANIROLI ancien journaliste sportif, pilote automobile en rallye raid, organisateur pendant 12 ans du rallye "PARIS-DAKAR". »**

**Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée auprès des administrés sur cette question ; sur la base de plusieurs propositions.**

**Stéphanie CHANE-CHU propose le nom de « Salle des Mauves ».**

**Christine GOBLET explique constater régulièrement des infractions au Code de la Route sur certaines portions de la Départementale : vitesse importance, véhicules qui se doublent.**

**Dominique RENAULT évoque la possibilité d'installer un radar à double sens.**

Monsieur le Maire indique qu'il redonnera des consignes précises à la Police Municipale. Il note néanmoins un non-respect de l'uniforme depuis environ trois ans, et de la fonction publique en général : sapeurs-pompiers, gendarmes, élus, etc.

Monsieur le Maire rappelle que la Police Municipale effectue régulièrement des contrôles radars.

Éric DODET émet la proposition de voitures banalisées.

Christine GOBLET revient sur le projet de fibre sur la commune et s'interroge sur le fait qu'elle ne soit pas enterrée partout.

Monsieur le Maire précise que les fourreaux de téléphonie ont été repris. La fibre suit les systèmes de téléphonie en place, en dehors des boîtiers. Elle devrait être effective au Printemps.

Christine GOBLET revient sur les fissures présentes sur le cabinet médical.

Monsieur le Maire précise qu'une expertise est en cours sur ce sujet et que le dossier a été transmis aux assurances.

Daniel BOCQUET revient sur la coordination problématique des feux rouges à la Bretagne.

Monsieur le Maire précise que le dossier est en cours au sein de la Mairie.

Dominique RENAULT rappelle que la Société INEO a été rencontrée la semaine passée pour qu'un devis soit réalisé en urgence sur ce sujet et la mise en place de figurines piétons devant le bureau de tabac – presse.

Jean-Marc MASSE constate que beaucoup de véhicules grillent ces feux et aimerait un contrôle de la Police Municipale plus important.

Monsieur le Maire indique que le bouton poussoir de la Départementale doit être revu, le travail est en cours. Il précise qu'il convient de ne pas confondre le mauvais fonctionnement des feux et les infractions. Il rappelle enfin que la Police Municipale est tous les matins à partir de 7h45 aux écoles.

Anne D'Aux indique que les feux ne fonctionnent pas depuis plus de six ans et que le problème n'est donc pas nouveau. Elle s'interroge sur la pertinence de les mettre en clignotements oranges continue lorsque le flux de véhicule est faible.

Monsieur le Maire précise ces propos sont faux et souhaite une coordination d'ensemble des feux.

Éric DODET aborde les questionnements de Céline GIRLANDA JUNGES qui souhaitait revenir sur la mauvaise coordination des feux évoquée en amont et le mauvais débit Internet. Céline GIRLANDA JUNGES souhaitait savoir si ce mauvais débit était lié aux travaux ou non. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de lien entre les travaux et cette problématique constatée.

Carl LEQUERTIER aborde le problème du stationnement à proximité de la Mairie avec des véhicules qui, en se stationnant mal, diminuent le potentiel global.

Monsieur le Maire précise que le marquage au sol prévu la semaine suivante fera cesser ces mauvais comportements.

Valérie LABOUACHRA demande si la sortie de voiture à proximité immédiate de la Mairie sera signalée.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de place de parking devant les entrées.

Joël GIRARD revient sur le stationnement des camions en bordure avec un dépassement potentiel sur cette voie d'accès.

Monsieur le Maire précise que des bordures à 70 cm seront installées pour les stopper.

Stéphanie CHANE-CHU revient sur une demande de l'association de la gymnastique volontaire qui a constaté, la semaine passée, une absence de chauffage dans le Gymnase B.

Monsieur le Maire demande à ce que ce point soit vérifié rapidement par nos services techniques.

Stéphanie CHANE-CHU revient ensuite sur une demande d'une administrée du Rivage qui se demande si, suite à la reprise de la Rue Bepo de Massimi, elle devra encore verser des fonds à l'association du lotissement.

Dominique RENAULT précise que cela sera réalisé lorsque les travaux seront terminés.

Stéphanie CHANE-CHU demande une confirmation sur la mise en sommeil de l'association de la Ronde Agylienne.

Joël GIRARD confirme ce point en expliquant que la structure manquait d'adhérents et a donc été mise en sommeil.

Pascal FOULON adresse ses félicitations à l'Harmonie de Saint-Ay concernant le concert du week-end passé et notamment Monsieur PONSTON en qualité de Chef d'Orchestre.

Monsieur le Maire s'associe à ces remerciements et félicite également les jeunes musiciens.

Pascal FOULON annonce ensuite les festivités à venir :

- 23 Janvier à 15h00 : Assemblée Générale de l'Amicale des Retraités
- 26 Janvier : Organisation d'un après-midi Jeux de société par l'API
- 01<sup>er</sup> et 02 Février : Complexe sportif – Tournoi de Badminton
- 01<sup>er</sup> Février : Bal choucroute - Amicale des Pompiers
- 09 Février : Super loto – ESCAF – F. VILLON
- 09 Février : Assemblée Générale de l'U.N.C.
- 11 Février : Cinéma Familles Rurales – Foire aux Livres, CD, Multimédias – F. VILLON

Joël GIRARD revient sur la qualification aux Championnats d'Europe de Cécilia BOUCARD.

Monsieur le Maire indique les prochaines dates de réunions du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration :

- 27 Janvier à 14h00 : Conseil d'Administration
- 03 Février à 20h30 : Conseil Municipal Public
- 10 Février à 14h00 : Conseil d'Administration
- 10 Février à 20h30 : Conseil Municipal Privé (élaboration du budget)
- 17 Février à 20h30 : Conseil Municipal Privé (élaboration du budget)
- 24 Février à 14h00 : Conseil d'Administration
- 02 Mars à 20h30 : Conseil Municipal Privé (élaboration du budget) – à confirmer
- 09 Mars à 20h30 : Conseil Municipal Public (vote du budget)
- 09 Mars à 14h00 : Conseil d'Administration

La séance est levée à 23h05.